

**AVENANT N°1 A LA CONVENTION DE MISE A DISPOSITION DE PERSONNELS
AUPRÈS DE LA RÉGIE SCÈNES ET CINÉS OUEST PROVENCE POUR L'EXERCICE 2017**

Entre,

La Métropole Aix-Marseille-Provence, représentée par son Président en exercice régulièrement habilité à signer le présent avenant par délibération n° /17 du Conseil de la Métropole du 2017,

Dont le siège est situé : 58 boulevard Charles Livon - 13007 Marseille,

Ci-après désignée «la Métropole»,

Et,

La Régie Scènes et Cinés Ouest Provence, régie personnalisée représentée par son Directeur en exercice, régulièrement habilité à signer le présent avenant conformément aux dispositions statutaires,
Dont le siège est situé : 5-9 places des Carmes 13800 Istres,

Ci-après désignée «la Régie»,

IL EST CONVENU CE QUI SUIT :

PREAMBULE

Par délibération n°033-1036/16/CM du 17 octobre 2016, la Métropole Aix-Marseille-Provence a approuvé la convention de mise à disposition de personnels liés aux fonctions administratives, techniques, culturelles et d'animation pour l'exercice 2017 au profit de la Régie Scènes et Cinés Ouest Provence, régie personnalisée, à caractère industriel et commercial, chargée de la gestion du spectacle vivant et du cinéma sur le territoire de Istres-Ouest Provence.

Dans le cadre d'une mobilité en vue de pourvoir un poste vacant «d'hôtesse d'accueil contrôle», il convient de modifier par avenant l'annexe à la convention initiale, relative à la liste des emplois mis à disposition auprès de la Régie pour prendre en compte la modification touchant au changement de filière du poste concerné puisque l'agent nommé sur ce poste relève de la filière animation et non de la filière administrative

ARTICLE 1 : Objet

Le présent avenant a pour objet de prendre en compte la modification de l'annexe relative à la liste des emplois mis à disposition auprès de la Régie Culturelles Scènes et Cinés Ouest Provence. Ainsi, compte tenu de la modification d'un poste vacant au sein de la régie il est nécessaire de modifier l'annexe à la convention initiale de mise à disposition comme suit :

- remplacer l'indication : Catégorie C, Filière Administrative, Fonction hôtesse d'accueil contrôle, Quotité 100 % de l'annexe fixant la liste des emplois mis à disposition de la régie,

- par : Catégorie C, Filière Animation, Fonction hôtesse d'accueil contrôle, Quotité 100 %.

L'annexe initiale est remplacée par l'annexe jointe au présent avenant n° 1.

ARTICLE 2 : Maintien des dispositions de la convention initiale

Les dispositions de la convention initiale de mise à disposition issues de la délibération n° 033-1036/16/CM du 17 octobre 2016 restent inchangées.

Fait à Marseille, le

**Le Directeur de la Régie
Jean-ORI**

**Le Président de la Métropole Aix-Marseille-Provence
Jean-Claude GAUDIN**

ANNEXE :
Liste des emplois mis à disposition auprès de la Régie Culturelle Scènes et Cinés

CATEGORIE	FILIERE	FONCTIONS PRINCIPALES	FONCTIONS COMPLEMENTAIRES	NOMBRE DE POSTES	TEMPS DE MADG*
B	Administrative	Administratrice		1	100%
		Assistante de direction		1	100%
		Chargée de la presse, de la communication et des relations publiques		1	100%
		Coordinatrice Administrative		1	100%
		Responsable administrative		1	100%
		Responsable juridique et commande publique		1	100%
		Secrétariat Général		1	100%
B	Technique	Régisseur général		1	100%
B	Culturelle	Chargé de communication		1	100%
C	Administrative	Accueil- billetterie - gestion administrative		3	100%
		Accueil - billetterie – assistante administrative		1	100%
		Adjointe Gestion des marchés		1	100%
		Assistante à la mission jeune public et du public socio-culturel		1	100%
		Assistante administrative		1	100%
		Assistante coordination artistique		1	100%
		Assistante de direction		2	100%
		Billetterie		1	100%
		Billetterie et distribution		1	100%
		Billetterie - responsable des tremplins découverte		1	100%
		Chargé de médiation-diffusion		1	100%
		Gestion Comptable	régisseur de recettes	1	100%
		Gestion Comptable	régisseur d'avances	1	100%
		Gestion Comptable		2	100%
		Gestion de la commande publique		2	100%
		Hôtesse d'accueil billetterie		2	100%
		Hôtesse d'accueil - billetterie - spectacle et cinéma		1	100%
		Hôtesse d'accueil - billetterie - contrôle		1	100%
		Hôtesse d'accueil – secrétariat		2	100%
		Hôtesse d'accueil - standardiste		1	100%

		Secrétaire administrative – agent de billetterie		1	100%
		Régisseur de recette unique des Théâtres	régisseur de recettes	1	100%
		Responsable administrative	régisseur d'avances	1	100%
		Responsable accueil billetterie - RP	régisseur de recettes	1	100%
		Responsable de la comptabilité	régisseur d'avances	1	100%
		Secrétariat		2	100%
CATEGORIE	FILIERE	FONCTIONS	FONCTIONS COMPLEMENTAIRES	NOMBRE DE POSTES	TEMPS DE MADG*
C	Administrative	Chargé de communication		1	100%
		Secrétariat comptable	régisseur d'avances	1	100%
		Secrétariat communication		1	100%
		Secrétariat des Ressources Humaines		1	100%
		Webmaster du site internet		1	100%
C	Animation	Assistante de direction		1	100%
		Coordinatrice jeunesse		1	100%
		Hôtesse d'accueil - Caissière		1	100%
		Technicien lumière		1	100%
		Hôtesse d'accueil contrôle		1	100%
C	Culturelle	Chargée du contenu rédactionnel du site web		1	100%
C	Technique	Assistant production		1	100%
		Chargé des relations publiques		1	100%
		Distribution et affichage		1	100%
		Factotum		1	100%
		Hôtesse d'accueil caissière contrôle		1	100%
		Technicien Informatique		1	100%
		Opérateur lumière		1	100%
		Opérateur son		1	100%
		Projectionniste		2	100%
		Régisseur général		1	100%
		Régisseur lumière		2	100%
		Régisseur principal		1	100%
		Régisseur plateau		1	100%
		Régisseur son		2	100%
		Responsable du service informatique		1	100%
		Responsable Technique		1	100%
		Technicien lumière		1	100%
Technicien plateau		1	100%		

* les postes occupés par des agents dont le temps de travail est inférieur à 100% sont pourvus à hauteur de 100% de leur quotité de temps travaillé